

➔ Tous nos vœux



La Communauté d'Agglomération et le PLH vous adressent tous leurs vœux pour 2012 : plein d'énergie pour engager ensemble le deuxième Programme Local de l'Habitat du Grand Avignon.

<http://www.grandavignon.fr/>

➔ Concertation

Comme pour le bilan annuel, la procédure d'élaboration d'un PLH prévoit une mise à disposition au public : celle-ci aura lieu à partir du 16 Janvier, durant un mois, dans les mairies du Grand Avignon et au siège de l'agglomération.

Le document approuvé est disponible sur les pages dédiées de notre site :

<http://www.grandavignon.fr/politique-de-la-ville-habitat/programme-local-de-lhabitat/>

➔ Veille copro

Au cours de l'étude du 2^{ème} PLH, un

repérage des copropriétés a été réalisé en interne, à partir des données de la matrice cadastrale. Un état des lieux qui prépare la veille accrue préconisée dans l'action 7.

Ces éléments permettent de renseigner le nombre de logements, la part du locatif et des propriétaires dits occupants, les phénomènes éventuels de vacance, l'origine des propriétaires, la taille des logements, la part des acquisitions réalisées depuis 2000.

➔ EPF PACA

Depuis quelques mois, l'établissement public foncier PACA a un site internet. Vous y trouverez les informations essentielles sur ses principes d'action et ses sites d'intervention.

<http://www.epfpaca.com/>

➔ SRU

La Loi « SRU » a été votée en 2000. La procédure d'inventaire annuel contradictoire se déroule tous les ans pour mettre à jour le compte des logements sociaux. Elle est complétée par un bilan triennal qui peut conduire à un constat de carence et à une majoration des pénalités.

Depuis 2000, trois bilans triennaux ont déjà été réalisés et le dernier a sollicité communes et EPCI au cours de l'année 2011.

Sur le Grand Avignon les communes

soumises à la loi SRU sont : Avignon, Les Angles, Caumont, Entraigues, Le Pontet, Morières, Rochefort, Saint Saturnin, Vedène et Villeneuve.

Caumont et Rochefort sont nouvellement recensées et seront soumises aux pénalités à partir de 2014.

Deux communes ne sont pas soumises au prélèvement : Avignon qui, avec 32%, compte plus de 20 % de logements sociaux, et le Pontet qui atteint 17% et dépasse le seuil de 15% fixé pour cette commune bénéficiant de la Dotation de Solidarité Urbaine.

Quatre communes sont touchées par un constat de carence, en particulier nos communes gardoises des Angles et de Villeneuve.

Côté finances, la moyenne des prélèvements effectués depuis 2001 s'établit à 346 700 € par an. Depuis deux ans cette enveloppe baisse car plusieurs communes font valoir les dépenses engagées en faveur de la création de logements sociaux.

➔ Observatoire

Nous sommes à l'initiative d'une réunion des PLH PACA organisée avec le services statistique de la DREAL PACA, qui se déroulera jeudi 26 Janvier au matin. L'ordre du jour portera sur l'accès aux données régionales et plus particulièrement les « nouvelles » données EPLS (logements sociaux) et les données PTZ.